

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
du directeur de l'IAE SMB
Ordonnateur secondaire de droit du budget de l'institut

Le Directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc, Monsieur Richard CALVI,

- Vu** le code de l'éducation, en son Livre VII, Titre I, notamment ses articles L.713-1, L.713-9 et L.719-5,
- Vu** les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 08 juillet 2014, modifiés,
- Vu** les statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises Savoie Mont Blanc (IAE SMB) adoptés par le conseil d'administration de l'université en sa séance du 26 juin 2018,
- Vu** le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 7 janvier 2025, portant élection de monsieur Philippe BRIAND à la présidence de l'université,
- Vu** l'élection de monsieur Richard CALVI, professeur des universités, en tant que directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc le 27 février 2023,
- Vu** la décision d'affectation de Monsieur Eric BLANDIN en qualité de Responsable administratif de l'Institut d'Administration des Entreprises Savoie Mont Blanc, du 28 novembre 2016,

DECIDE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Eric BLANDIN, responsable administratif de l'IAE Savoie Mont Blanc, à effet de signer en mon nom en **matière budgétaire**, les actes relatifs à l'exécution financière pour le **centre de responsabilité budgétaire (CRB) 916 IAE Savoie Mont Blanc** suivants :

1 - En dépenses à hauteur d'un montant unitaire de 5000 € Hors Taxes : les états liquidatifs des frais de déplacement, la constatation et la certification du service fait, dans la double limite des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts au budget annuel et du respect des prescriptions de la politique d'achat de l'université adoptée par son conseil d'administration, à l'exception des documents relatifs aux marchés publics formalisés ;

2 - En recettes : la certification d'acquisition des droits.

Article 2 : Cette délégation est soumise à publicité. Elle est affichée de manière permanente au sein de l'IAE Savoie Mont Blanc sur le site d'Annecy ainsi que celui de Jacob-Bellecombette, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers ainsi qu'à la présidence de l'université.

Article 3 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que le mandat du délégant ou les fonctions du délégataire. Toute disposition contraire est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de cette décision.

Article 4 : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université Savoie Mont Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Chambéry, le 7/1/2025

Le Directeur de l'IAE SMB

Richard CALVI

